mourchou né

le dix huit ianuier de l'année mille sept cens huit est
né et le dix neuf a été baptisé iean mourchou
fils legitime et naturel de pierre et de ieanne
rose cadiere et filleul de iean reinaud et de
anne blanque, lesquels n'aiant sceu ecrire de ce
interpellés suivant l'ordonance ambroise marin
a signé apres moi. Asdidier c · ambroise ma

doudon né.

l'an mille sept cens huit et le dix huit Janvier
est né et le dix neuf a été baptizé thomas doudon
fils ~~de~~ legitime et naturel de pierre et d'anne
~~r~~obole de courrens, a present habitant dans le terroir
et filleul de thomas jubert et de catherine grüe
, la marraine n'a sceu ecrire de ce interpellée le
parrain a signé aprés moy J. Masseillés ptre

thomas jubert

vitton née

l'an mille sept cens huit et le vingt quatrieme
Janvier est née et le ~~vingt cinquieme~~ meme jour a été baptizée
marie anne vitton fille legitime et naturelle
de denis et de magdelaine bavraliere, et filleule
de Mr louis tournier et de Mlle marie anne
tournier et ~~[illegible]~~ le parrain a signé aprés moy
de ce interpellé suivant l'ordonance J. masseilles ptre

Louis tournier

constantin morte

l'an mille sept cens huit et le vingt neuf ianvier est morte
et le meme iour a été enseuelie dans le cimetiere presant
le frere nicolas marin sous-signé magdalene rose constantin
aagée de dix huit mois fille de feu constantin et de vero-
nique rigorde. Asdidier c N Marin

giraud mort

l'an mille sept cens huit et le troisieme feuvrier est mort et le
quatrieme a été enseueli dans le cimetiere presant frere nicolas marin
soussigné pierre giraud aagé d'un mois fils de ioseph et de
magdelaine pelegrine. Asdidier c. N Marin

mourche née

la mille sept cens huict et le ~~cinquieme~~ feuvier est
née et cinquieme a esté baptisée marie mourche fille
naturelle et legitime de pierre et de marie reinaude ~~et~~ le
parrain a esté gaspard chauvet et la marraine marie
mourche le parrain a signé aprés moy et la marraine

gardane et la marraine a
escrire · forjon ptre · declaré ne scavoir

Chauvet

mauri gardane

gueite née

le huitieme Janvier de l'année mille sept cens
huit est née et le douzieme a été ~~[illegible]~~ baptizée
marie anne gueite fille ~~de joseph~~ legitime et
naturelle de Joseph et d'anne vitonne et filleule de
Mr gaspard chauvet et de marie anne suquette tous
~~deux~~ de la ville de toulon, le parrain a signé apres
moy et la marraine a declaré ne scavoir escrire
nicolas marin a signé J. Masseillés ptre.

Chauvet N Marin

de thomas baron mort

l'an mille sept cens huit, et le onzieme iour du mois de feuvrier
messire ioseph paul de thomas baron seigneur de sainte
marguerite et la garde ~~uni~~ aagé d'environ soixante dix
sept ans, et veuf de feue noble blanche d'ericard est decedé
en sa maison a toulon muni de tous les sacremens
et aiant été conduit iusques hors la porte de la dite ville
par le venerable chapitre, et vers les confins de ce terroir
par messire giraud pretre et secondaire de la paroisse
cathedrale et a nous remis, a été enseueli le landemain
dans son tombeau releué a coté de la chapelle de
st iean baptiste en presance de messire arnaud pretre
et ambroise huges sous-signés Asdidier curé

Arnaud ptre A huguer

Laure mort

le quatorse feuvrier de l'année mille sept cens huit est mort
et le meme iour a été enseueli dans le cimetiere presant
messire ioseph masseilles sous signé francois laure aagé
de trois mois fils de nicolas et de marie bourque
Asdidier c J. Masseillés ptre